

Département de la Haute-Loire  
Arrondissement de Brioude  
Canton du Pays de Lafayette  
Commune de Saint Georges d'Aurac

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2020**

Le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac s'est réuni le mercredi 16 décembre 2020 à 20 H 00 sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire.

Conseillers présents : Mesdames Françoise DOUBLET, Christine PEGHAIRE, Messieurs Georges BERINGER Gilles BERINGER, Yvon DARNE, Grégory PITOT, Jean-Claude TALLOBRE

Absentes excusées : Martine GIRE, Aurélie BARLIER, Claudine PASTRE

Claudine PASTRE a donné pouvoir à Grégory PITOT  
Aurélie BARLIER a donné pouvoir à Alain GARNIER

Secrétaire de séance : Mme Christine PEGHAIRE

En début de séance Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes à la plate forme de dématérialisation des marchés publics.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de délibérer sur ce point.

**1. Compte rendu de la séance du 12 novembre 2020** : il est adopté à l'unanimité

**2. Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021**

**a) tarifs de l'eau :**

Christine PEGHAIRE présente différentes simulations pour des augmentations du tarif du m<sup>3</sup> et/ou de la part fixe.

Monsieur le Maire propose d'appliquer la simulation n°1 : soit 0,70 € le m<sup>3</sup> jusqu'à 200 m<sup>3</sup> et 42 € pour la part fixe

Les résultats des votes sont les suivants :

**contre l'augmentation des tarifs de l'eau** : Claudine PASTRE, Grégory PITOT, Christine PEGHAIRE, Yvon DARNE, Jean-Claude TALLOBRE

**pour l'augmentation des tarifs de l'eau** à hauteur de 0,70 € le m<sup>3</sup> jusqu'à 200 m<sup>3</sup> et 42 € pour la part fixe : Alain GARNIER, Aurélie BARLIER , Georges BERINGER, Françoise DOUBLET

**Abstention** : Gilles BERINGER

**Les tarifs de l'eau restent donc identiques et sont les suivants :**

<b>Objet</b>	<b>Tarifs 2020</b>	<b>Propositions 2021</b>
Part fixe	40.00	40.00
Part variable jusqu'à 200 m3	0.68	0.68
Au-delà de 200 m3	0.37	0.37
Frais de branchement au réseau d'eau	320.00	320.00

**b) tarifs de l'assainissement applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : inchangés à l'unanimité**

<b>objet</b>	<b>Tarifs 2020</b>	<b>Proposition 2021</b>
Part variable	0.98	0.98
Participation au raccordement	500	500

**c) Prix des concessions au cimetière : à l'unanimité les tarifs sont inchangés**

Pour mémoire : concessions trentenaires 300 euros

Renouvellement de concession : 50 euros

**d) Prix des concessions au columbarium: à l'unanimité les tarifs sont inchangés**

Pour mémoire : concessions trentenaires 400 euros

Renouvellement de concession : 100 euros

**e)Location salle polyvalente : à l'unanimité les tarifs sont inchangés et sont les suivants :**

## Habitants de la commune

bal, lotos, belote, repas, apéritifs dinatoires, etc....	TARIFS	CAUTION
Prise des clés le samedi matin, rendues le dimanche à 10 heures	100 €	500 €
Prise des clés le samedi matin, rendues le dimanche à 17 heures	30 € supplémentaires	500 €
Vin d'honneur	30€	

## Particuliers et associations extérieurs à la commune

bal, lotos, belote, repas, apéritifs dinatoires, etc....	TARIFS	ARRHES	CAUTION
Prise des clés le samedi matin, rendues le dimanche à 10 heures	200 €	75 €	800 €
Prise des clés le samedi matin, rendues le dimanche à 17 heures	50 € supplémentaires	75 €	800 €
Vin d'honneur et réunions associations	50 €	25 €	800 €

Caution pour mise à disposition sono  
habitants de la commune : gratuit  
extérieurs à la commune : 800 €

Toutes les associations de la commune bénéficieront de la gratuité totale et sans caution de la salle polyvalente.

### **f) tarifs des repas à la cantine scolaire : adoptés à l'unanimité**

Prix d'un repas enfant : 2.50 €

Prix d'un repas adulte : 4.00 €

Pour les stagiaires, gratuité des repas.

### **3. Convention d'adhésion au service santé au travail du CDG 43 à partir de 2021 :**

actuellement 8 salariés sont concernés sur la commune dont 2 agents intercommunaux qui seront comptabilisés dans leurs autres communes. Il reste donc 6 agents. Le Maire propose de choisir la formule n°1 qui comporte médecine préventive-psychologue du travail et prévention des risques professionnels au coût annuel de 65 euros par agent. Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité. Il est précisé que pour les deux agents intercommunaux, la commune de Saint Georges d'Aurac les comptabilisera dans ses effectifs en 2022.

**4.convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales (PAYFIP) avec la direction générale des finances publiques**

Le Maire explique qu'il serait désormais possible pour les redevables de la commune de payer par carte bancaire, les frais bancaires seraient pris en charge par la commune. Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention d'adhésion

Contre : Georges BERINGER, Françoise DOUBLET

Abstention : Jean-Claude TALLOBRE

**5 . délégation du conseil municipal au Maire** : autorisation permanente est donnée au Maire ou à son représentant de signer tout bon de commande ou devis d'un montant maximum de 2000 euros hors taxes. Il sera rendu compte de l'exercice de cette délégation à la réunion du conseil municipal qui suivra. Accepté à l'unanimité.

**6. Mise en place du Compte Epargne Temps pour les agents** : à l'unanimité

**7. Transfert des boues de la station du bourg vers la station de Brioude** : Dans le contexte de la Covid, il est impossible de procéder à un épandage. Deux devis ont été établis par POTEI et OREA. C'est le devis de OREA qui est retenu pour un montant de 296,40 euros. A cela il faut ajouter la mission de coordination du SGEB pour un montant de 240 euros. Accepté à l'unanimité

**8. Demande de subvention** de l'équipe enseignante pour l'achat des cadeaux de Noël pour les classes : le conseil municipal fixe le montant à 400 euros à l'unanimité.

**9. Annule et remplace la délibération 2020/11/75** demande d'un particulier pour l'achat de trois parcelles issues de biens de sections.

Monsieur Cyrille Chassagnon avait fait précédemment une demande pour l'achat des parcelles F53 (25a) et F55 (490a) ; il souhaiterait également acquérir la parcelle F54 (372ca). Le conseil municipal est favorable à l'unanimité au prix de 1,60 euros le m<sup>2</sup> et précise que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur. Une consultation des ayants-droit sera nécessaire.

**10 . création d'un poste d'adjoint technique contractuel de droit public** suite à un départ à la retraite: décidé à l'unanimité à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 à raison de 25 heures hebdomadaires.

**11. création des réserves incendie choix de l'entreprise** : suite à la commission d'appels d'offres réunie avant la réunion de conseil municipal, l'entreprise retenue est DELORME-TRAMONTIN pour un montant total hors taxes de 28 133 euros option comprise.

**12. décision modificative** : afin de permettre de rembourser par anticipation et avant l'échéance, une partie du crédit à court terme souscrit dans le cadre de l'aménagement du bourg il est nécessaire d'effectuer les opérations suivantes :

diminution de crédits au 020 : 13500 €      au 2151 : 36 500 €

augmentation de crédits au 1641 50 000 €

accepté à l'unanimité

**13 élargissement du RIFSSEP** : certains agents de la collectivité bénéficient déjà du RIFSSEP. Dans un souci d'équité, le Maire propose de l'étendre à tous les agents. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**14. Référent communal pour la lutte contre l'ambrosie** : à l'unanimité le conseil municipal désigne Monsieur Georges BERINGER

**15. Avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes** à la plate forme de dématérialisation des marchés publics : prolongation d'une année acceptée à l'unanimité

**DIVERS :**

installation d'un miroir en face du chemin de la Morge (vers les Tilleuls)

demande de stage : il est conseillé au jeune d'envisager son stage dans une autre structure qui lui serait plus profitable

demande d'adhésion à la SPA de POLIGNAC : refus à l'unanimité

association française des sclérosés en plaques : refus à l'unanimité

La séance est levée à 22 heures